

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille dix-neuf, le 19 décembre à 20 heures,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
28	1

Date de la convocation
06 décembre 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 3 janvier 2020
--

et publication le 3 janvier 2020

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michal André – Luc Carité – Joël Chevalier – Jean-Louis Mobuchon – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves Le Guyader – Martine Connan – Hervé Le Cam – Lionel Gainon – Pascal Le Not – Rolande Le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher - Alain Rolland – Jean-Paul Le Boëdec – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel Le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin –

Monsieur Alain Guéguen donne procuration à Madame Monique Pasco

Adoption des tarifs 2020 d'accès aux déchèteries et à l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh gère en régie deux déchèteries et une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

Les règlements internes de ces équipements prévoient la facturation de certains types de dépôts sous conditions.

Comme chaque année il est nécessaire de délibérer sur ces tarifs pour application à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante.

Le Président propose de reconduire les tarifs 2019 pour le dépôt des déchets et les tarifs de vente des composteurs dans la cadre des régies des déchèteries :

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,

- décide de reconduire pour 2020 les tarifs 2019 de dépôts de déchets en déchèteries et à l'ISDND et les tarifs de vente des composteurs de la manière suivante :

Facturation des dépôts des professionnels en déchèteries:

Type de matière	Tarifs 2020
Déchets verts	6,00 € /m ³ (1 ^{er} m ³ gratuit / mois)
Encombrants	16,00 € / m ³ (1 ^{er} m ³ gratuit / mois)
Bois (hors meubles)	10,00 € /m ³ (1 ^{er} m ³ gratuit / mois)
Gravats	8,00 € /m ³ (1 ^{er} m ³ gratuit / mois)
Amiante lié à des déchets inertes	60,00 € /m ³
Métaux, papiers, cartons	Gratuit

Déchets toxiques	3,50 € le kilo <i>dépôt maximal : 20 kilos</i>
Lampes et néons	Gratuit
	1 € le forfait de collecte 0,13 € le traitement par litre 1,28 € la boîte à aiguilles de 1 L 1,96 € la boîte à aiguilles de 2 L 1,34 € le carton de 25 L 1,63 € le carton de 50 L 7,02 € le fût plastique de 60 L <i>dépôt maximal : 200L par mois</i>
Déchets d'activités de soins à risques infectieux	

Conformément à l'article 9.1. du règlement intérieur, l'accès des déchèteries est gratuit pour les particuliers, à condition qu'ils ne déposent pas plus de 10 m³ de déchets* par mois et par foyer (hors déchets verts) – dans le cas contraire, les dépôts seront assimilés à des dépôts professionnels et soumis aux mêmes contraintes tarifaires.

**Concernant les déchets d'amiante liés à des matériaux inertes, le volume maximum avant facturation est de 1 m³/mois.*

Prix de vente des produits de régie de déchèteries :

Vente de composteurs et accessoires	Prix de vente
Composteur 320 L plastique	15,00 €
Composteur 620 L plastique	20,00 €
Composteur 600 L bois	20,00 €
Mélangeur à compost	Inclus dans le kit compostage
Bio-seaux	Inclus dans le kit compostage

Mise à disposition de matériel	Montant forfaitaire de la caution
Film étirable et big-bags amiante	100,00 €

La caution sera rendue aux personnes rapportant la totalité des big-bags (pleins ou vides) ou le rouleau de film étirable (même vide) mis à disposition.

Evacuation du broyat de végétaux :

Le broyat des déchets verts de la déchèterie de Rostrenen peut être fournis aux agriculteurs du territoire, aux professionnels ou aux particuliers.

Dans ce cas, la Communauté de Communes finance, à hauteur de 2€ HT la tonne, l'évacuation du broyat par les usagers intéressés.

Facturation des dépôts des professionnels à l'ISDND :

L'accès à l'ISDND est autorisé aux professionnels (artisans, commerçants, agriculteurs, entreprises de travaux publics) dont l'activité est domiciliée sur le territoire de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh ou ayant un chantier en cours sur le territoire communautaire.

Type de matière	Tarifs 2020
Déchets inertes	3,00 € /m ³
Déchets d'amiante liés à des matériaux inertes	60,00 € /m ³

Conformément à l'article 10.1. du règlement intérieur, l'accès à l'ISDND est gratuit pour les particuliers, à condition qu'ils ne déposent pas plus de 10 m³ de déchets par mois et par foyer (hors amiante) – dans le cas contraire, les dépôts seront assimilés à des dépôts professionnels et soumis aux mêmes contraintes tarifaires

Concernant les déchets d'amiante liés à des matériaux inertes, le volume maximum avant facturation pour les particuliers est de 1 m³/mois.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

